



Conseil de la Ville

Règlement RV-2014-13-26 modifiant le Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Programme particulier d'urbanisme- secteur des crans partie sud du boulevard de la Rive-Sud**

L'objectif 6.3 du chapitre I du Règlement RV-2011-11-22 sur le plan d'urbanisme est modifié par l'insertion, dans la première phrase du troisième alinéa, après le mot « urbanisme, » des mots « dont le programme particulier d'urbanisme « Secteur des crans Partie sud du boulevard de la Rive-Sud » joint en annexe au présent règlement pour en faire partie intégrante, ».

2. **Programme particulier d'urbanisme- Secteur des crans Partie sud du boulevard de la Rive-Sud**

Ce règlement est modifié par l'ajout, en annexe, du programme particulier d'urbanisme « Secteur des crans Partie sud du boulevard de la Rive-Sud » joint au présent règlement.

Adopté le 7 avril 2014

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 MAI 2014